

REGLEMENTS DES ETUDES DANSE

Classique – contemporain – jazz

Le Conservatoire de Poissy est un établissement classé par l'Etat. A ce titre, ses cursus d'étude s'appuient dans leur conception et mise en oeuvre sur les Schémas d'Orientation Pédagogique prescrits par le ministère de la Culture.

Le présent texte a pour objet de décrire le cursus pour les disciplines chorégraphiques, et d'en préciser les modalités d'application.

I LE CURSUS

1-1 Cycle éveil et initiation

1-1-1 Eveil :

Destiné aux enfants à partir de 5 ans (grande section maternelle), le cours d'éveil a vocation à susciter l'éveil de la perception et de la sensibilité artistique. Il permet l'exploration de l'espace et du temps, la reconnaissance et l'expérimentation d'éléments gestuels simples, voire des mises en situation chorégraphique.

Durée 1 an.

1-1-2 Initiation :

Destiné aux enfants de 6 et 7 ans (CP et CE1). Dans la continuité ou non de l'éveil, ces cours ont pour objet la prise de conscience et l'écoute des sensations, ainsi que l'approche d'une structuration corporelle fondamentale de la danse.

Ils permettent le développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, l'expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux de la danse.

L'enseignement comprend également la découverte d'éléments de terminologie.

Durée 2 ans.

1-2 Le premier cycle

Accessible à partir de l'âge de 8 ans (CE2), durée moyenne 4 ans.

C'est le cycle de l'apprentissage des éléments techniques de base, de la terminologie et de l'expression artistique.

Il a pour objectifs :

- L'appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique.
- L'acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle.
- La mémorisation et l'interprétation de courts enchaînements.

1-3 Le deuxième cycle

Durée moyenne : 4 ans

C'est le cycle de prise de conscience de la danse comme langage artistique. Il a pour objectifs :

- La familiarisation avec les oeuvres chorégraphiques
- L'Initiation à l'endurance
- La capacité à s'auto évaluer

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie.
- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique.
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage).
- Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires.
- Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires ; de la relation musique- danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...
- Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique
- Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire,exposés...)

1-4 le troisième cycle

Durée moyenne : 3 ans

Dans la perspective d'une pratique de la danse en amateur, ce cycle prépare au Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

Objectifs :

- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur.
- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation.
- Capacité à analyser des oeuvres chorégraphiques.
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité.

Contenu de l'enseignement :

- Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique.
- Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage).
- Approfondissement de la connaissance du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.
- Méthodologie pour l'approche analytique des oeuvres chorégraphiques.
- Atelier : approche pratique et/ou théorique des répertoires ; de la relation musique- danse ; de l'improvisation ; de la composition ; de l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD, notation du mouvement...
- Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique.

Activités complémentaires :

- Travail individuel de recherche en culture chorégraphique.
- Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts...)

1-5 le cycle 4 – perfectionnement

Ce cycle est destiné aux élèves souhaitant se perfectionner, ou préparer des concours. Il ne donne pas lieu à évaluation ni délivrance de diplôme. Le temps de présence des élèves dans ce cycle est soumis à avis des professeurs et du directeur et aux contraintes d'accueil du Conservatoire.

1-5 Parcours différenciés

A partir du cycle 2, il est possible de s'engager dans une formation non diplômante, moins dense que le cursus en cycles, mais d'une même exigence pédagogique.

L'accès à cette formation est possible sous réserve de la capacité globale d'accueil.

Les élèves engagés dans cette formation ont la possibilité à tout moment d'intégrer ou réintégrer le cursus en cycles.

Ceci n'est cependant pas de droit, et reste soumis à décision du directeur et avis conforme des professeurs, la décision reposant essentiellement sur la motivation de l'élève et sa capacité à s'engager durablement dans le cursus.

II L'évaluation

L'évaluation participe du principe même de formation. Elle est aussi nécessaire pour les élèves et les professeurs que pour les parents et permet de vérifier que les objectifs sont atteints.

Elle a pour objet de :

- Situer l'élève dans sa progression personnelle et au sein d'un groupe constitué, impliquant éventuellement son orientation vers un autre groupe, voire un établissement différent.
- Définir et expliciter les objectifs que l'équipe pédagogique se fixe, au regard des orientations nationales définies précédemment.
- Orienter l'organisation du travail pédagogique.

2-1 L'évaluation intra-cycles

Il n'y a pas d'évaluation formelle dans les cycles éveils et initiation.

En cycle 1, 2 et 3, les évaluations intra cycle se font au sein des cours, par la présentation d'un travail personnel devant un collège de professeurs pouvant inclure la présence du directeur. Un temps d'échange pédagogique s'ensuit, associé à une mention TB, B, AB, Faible, ou Insuffisant.

L'appréciation résultera de la prestation du jour autant que de la qualité du travail de l'année, et du niveau d'engagement de l'élève au sein de son cours.

2-2 Les fins de cycle

Les fins de cycle 1, 2 et 3 font l'objet d'un examen en présence d'un jury placé sous la présidence du directeur et composé de spécialistes extérieurs à l'établissement.

2-2-1 Fins de cycle 1 et 2

En fin de cycle 1 et 2, les élèves doivent présenter, selon la discipline, 1 voire (en FC2) 2 variations. Les résultats sont délivrés sous la forme de mentions telles que suit : 1ère mention ou 2ème mention ascendante pour passer en second ou troisième cycle, 2ème ou 3ème mention qui ne permettent pas le passage dans le cycle suivant.

Le résultat repose essentiellement sur la prestation. Il peut être modulé en fonction de l'attitude et du travail de l'année, mais pas de façon déterminante.

En fin de cycle 1 et 2 un diplôme est délivré attestant du niveau atteint. En fin de cycle 3, le CEC est délivré selon les modalités définies ci-après.

2-2-2

Il est de plus fait obligation aux élèves présentant un examen de fin de cycle d'assister aux conférences de culture chorégraphique au minimum l'année de leur examen, à raison d'au moins 1 conférence en fin de cycle 1, 2 conférences en fin de cycle 2, et 3 conférences en fin de cycle 3.

Dans le cas où un élève n'aurait pas rempli cette condition, il pourra le faire l'année suivante, et la validation de son diplôme sera suspendue au respect de cette obligation.

2-2-3 Fin de cycle 3 – le CEC

En fin de cycle 3, l'établissement étant classé, il peut être délivré le CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques), dans le respect des critères énoncés dans le Schéma d'Orientation Pédagogique. Le CEC est un diplôme reconnu par le ministère de la Culture comme sanctionnant la fin d'un cursus d'études amateur. Il comprend :

- Une variation imposée
- Une variation libre
- Une présentation d'un travail collectif
- Un mémoire, ou exposé, portant sur un sujet lié à la culture chorégraphique.

Les épreuves sont réparties sur 2 ans. L'exposé/mémoire et la présentation du travail collectif précèdent l'année finale de présentation des 2 variations.

La notation est sur 20 pour chacune des deux variations, sur 10 pour l'exposé/mémoire. Le travail collectif n'est pas noté, mais il devra avoir été présenté (par exemple à l'occasion d'un spectacle) pour que le diplôme puisse être accordé.

La note totale est sur 50. Le CEC est accordé à partir d'une note de 30, avec mention Bien à partir de 35, et mention Très Bien à partir de 40.

III LE COURS ADULTES

3-1 Est considéré comme « adulte » tout élève majeur débutant la danse ou tout adulte souhaitant reprendre la danse après une période de longue interruption. La notion de «longue interruption » est à l'appréciation du directeur et du professeur.

3-2 Ce niveau ne donne pas lieu à évaluation ou examen. Cependant, en cas de faible investissement, et/ou de présence irrégulière, il peut être mis fin à l'inscription, sur décision du directeur et avis conforme du professeur.

3-3 Il est possible de passer du cours adulte au cursus d'étude en cycles. Ceci n'est pas de droit, et ne peut se faire que sur décision du directeur après avis conforme du professeur et demande motivée de l'élève concerné.

3-4 Un élève engagé sans discontinuité dans le cursus, même venant d'un autre établissement comparable, pourra poursuivre dans les cours inscrits dans le cursus, quel que soit son âge. Toutefois, et après avis du professeur et décision conforme du directeur, il pourra être orienté vers le cours adulte, si son évolution et/ou sa disponibilité le justifient. De même, un élève du cours adulte pourra le cas échéant, et sur avis conformes du professeur et du directeur, intégrer le cursus.

Dans les deux cas, il ne s'agit pas d'une disposition de droit, mais soumise au seul avis de l'équipe pédagogique et décision du directeur.